

# PROCÉDURE D'ACCUEIL

---

L'évaluation en vue d'une orientation est réalisée par les Assistantes Sociales de polyvalence et le personnel de PMI. Le Responsable ASE valide la proposition d'orientation.

Une demande d'admission est adressée au CDAME.

Dès qu'un logement va se libérer, nous proposons une rencontre de présentation à la mère, et aux professionnels. Lors de ce temps d'échange, nous exposons nos missions, et nous sommes à l'écoute des attentes autant que des besoins de la personne.

Si l'accueil est validé par tout le monde, nous programmons la procédure d'arrivée. Cette dernière, en lien avec un protocole sanitaire, s'organise sur 3 jours.

Lors de l'admission de la famille sur le logement, un contrat d'accueil et un état des lieux entrant sont signés.

Dans les 3 premières semaines du séjour, un document individuel personnalisé est co-construit. Le bilan aura lieu peu de temps avant l'échéance des 3 mois.

L'ASS reste le fil rouge de l'accompagnement et des liens sont faits de façon régulières

# L'ÉQUIPE

---

Parce qu'il est important d'apporter un regard pluriel à la famille, l'équipe se compose sur site:

d'une responsable de service  
d'un éducateur spécialisé  
d'une assistante de service social  
de deux techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale  
d'une infirmière puéricultrice  
d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

En complément, l'équipe est soutenue par la directrice du pôle enfance-famille, les services technique et administratif, ainsi que l'ensemble des établissements et équipes de l'Association du May.

L'équipe travaille du lundi au samedi, de 9h00 à 17h00, parfois jusqu'à 21h00.

Une astreinte téléphonique est à la disposition des familles en dehors des temps de présence de l'équipe (nuit comprise).



# CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL MÈRES-ENFANTS

CDAME Toulouse  
ASSOCIATION DU MAY  
cdame@may-asso.fr  
07.88.20.65.55

# NOTRE HISTOIRE

---

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département de la Haute-Garonne apporte un soutien aux femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans notamment parce qu'elles sont sans domicile (Article L.222-5 du CASF).

A cette fin, le conseil départemental crée, en décembre 2020 le Centre Départemental d'Accueil Mères Enfants (CDAME).

Le CDAME a vocation à être un hébergement provisoire (3 à 6 mois) permettant d'accueillir et de mettre à l'abri les familles, de permettre aux personnes éloignées de l'insertion et fragilisées dans leur fonction parentale de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Le CDAME propose une réponse dans une situation d'isolement et de vulnérabilité, de violence conjugale, en l'absence de logement ou d'hébergement, en prévention d'une situation repérée comme nécessitant un soutien à la parentalité suffisamment étayé pour éviter une évolution qui pourrait amener à un besoin de protection lié à des problématiques éducatives.

Il répond notamment à la nécessité d'évaluer les capacités éducatives des familles, de les accompagner et de les orienter vers le dispositif le mieux adapté à leurs besoins en fonction de l'évaluation réalisée en lien avec le travailleur social référent de la Maison des Solidarités (MDS) et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

# OBJECTIFS

---

Le CDAME a pour objectifs:

- d'évaluer les capacités éducatives, et le lien parent/enfant,
- d'apporter un soutien éducatif autour de la prise en charge quotidienne des enfants,
- de proposer un accompagnement à l'accès aux droits et soutenir l'accès aux soins et à la santé, tant de la mère que de l'enfant,
- de proposer un accompagnement à la gestion budgétaire,
- de soutenir les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
- d'évaluer les capacités de la personne à habiter et de construire un projet de logement adapté,
- de restaurer une logique de parcours et d'en prévenir les ruptures,
- de cibler et de faciliter l'orientation la plus adaptée à la famille.

Le contrat de séjour est de 3 mois, renouvelable une fois. Notre accompagnement se fait en lien étroit avec la mère, et une attention particulière est portée à la communication.



# ACCOMPAGNEMENTS

---

L'accompagnement implique des rendez-vous à l'appartement avec le personnel de l'équipe.

Ces visites se font au domicile, sur rendez-vous. Leur rythme varie en fonction de l'accompagnement, d'une à 4 par semaine, hors sollicitation complémentaire par la famille.

L'équipe propose en famille ou en collectif, de participer à des ateliers et sorties pédagogiques. Elles ont lieu préférentiellement le mercredi après-midi, le samedi, ou lors des vacances scolaires.

Ces propositions permettent aussi à chacun de se rencontrer, d'échanger, d'apprendre et de développer ses compétences/connaissances.

La finalité de l'accompagnement réside dans la proposition d'un lieu de sortie adapté (logement autonome ou accompagné, CHRS, Centre Parental...) ainsi qu'un accompagnement en lien avec les besoins d'étayage repérés tant sur la plan éducatifs (AED, AEMO, PAD, Placement...) qu'en d'autres domaines (CAF, Formation, Pole Emploi...).